

Posté par: formations-concours

Publiée le : 4/11/2008 9:23:34

Â

Le champ d'intervention du CAP de Plâtrier-plaquiste comporte cinq activités principales :

â€¢ organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents dÃ©finissant lâ€™ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages et les matériels ;

â€¢ mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité et, éventuellement des châtaudages ;

â€¢ réalisation d'ouvrages en plâtre par voie humide (plafonds, cloisons de séparation, de distribution, de doublage, gaines techniques) ;

â€¢ réalisation d'ouvrages en plaques de plâtre (cloisons, plafonds, gaines techniques) ;

â€¢ réalisation d'enduits de plâtre (manuellement et machineusement), d'enduits pelliculaires ou d'acoratifs.Â

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit être capable :

â€¢ d'identifier l'environnement de son intervention ;

â€¢ de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

â€¢ de mettre en œuvre les techniques et procédures de réalisation des travaux de plâtrerie, par voie sèche ou par voie humide ;

â€¢ de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.Â

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :Â

Le plâtrier-plaquiste est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du secteur de l'aménagement et de la finition du bâtiment sur des chantiers de rénovation ou parfois de construction neuve. Son intervention se fait seul ou en équipe selon la taille du chantier. Elle porte sur des travaux d'aménagement intérieur (doublages, cloisons, plafonds, sols), sur des ouvrages d'acoratifs.

Ces aménagements sont réalisés à l'aide tant de produits humides (plâtre en poudre, plâtres allégés, briques, carreaux de brique, carreaux de plâtre) que de produits secs (plaques, éléments préfabriqués).Â

Descriptif des composantes de la certification :

Â Unité professionnelle n°1 :

Analyse d'une situation professionnelle

Â Unité professionnelle n°2 :

RRéalisation d'ouvrages courants

et vie sociale et professionnelle

Â Unité professionnelle n°3 :

RÃ©alisation dâ€™ouvrages spÃ©cifiques

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°1 : FranÃ§ais et histoire-gÃ©ographie

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°2 : MathÃ©matiques-sciences

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°3 : Education physique et sportive Â **Le bÃ©nÃ©fice des composantes acquises peut Ãªtre gardÃ© 5 ans.** Â **Conditions dâ€™inscription Ã la certification**Â : aprÃ¨s un parcours de formation initiale ; en contrat dâ€™apprentissage ; aprÃ¨s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expÃ©rience ; dispositif VAE. Â **Composition des jurys**Â :

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. Â **AutoritÃ© responsable de la certification** :

MinistÃ“re de la jeunesse, de lâ€™Ã©ducation nationale et de la recherche

QualitÃ© du(es) signataire(s) de la certification :

Inspecteur dâ€™acadÃ©mie, directeur des services dÃ©partementaux de lâ€™Ã©ducation nationale

Niveau de la certification :Â

Niveau V (nomenclature de 1967)

Base lÃ©gale :

ArrÃ“tÃ© du 25 octobre 2002 publiÃ© au J.O. du 5 novembre 2002Â

ÂprÃ¨s un CAP de PlÃ¢tier-plaquete, il est possible dâ€™envisager :

Â

au niveau V des diplÃ‘mes :

â€¢ un autre CAP en complÃ©ment du premier,

â€¢ un BEP du mÃ¢me secteur : le BEP Finition,

au niveau IV des diplÃ‘mes :

â€¢ le Brevet professionnel PlÃ¢trerie â€“ plaque,

ou Ã©ventuellement,

â€¢ un BaccalaurÃ©at professionnel du mÃ¢me secteur : le bac pro AmÃ©nagement â€“ finition.Â

Des informations sur les diplÃ‘mes et sur les formations qui y prÃ©parent peuvent Ãªtre obtenues auprÃ¨s :

â€¢ des C.I.O. (centres dâ€™information et dâ€™orientation),

â€¢ des P.A.I.O. (permanences dâ€™accueil pour lâ€™information et lâ€™orientation),

â€¢ des lycÃ©es professionnels,

â€¢ des centres de formation dâ€™apprentis.Â